



**District de l'Aude
de Football**



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

COMMISSION JEUNES

PV du 15/07/24

PRESENTS Mr David CARRASCO, Mr Jérôme TISSEUR, Mr Jean-Luc PASCAREL,

PREPARATION SAISON 2025/2026

La ligue ayant publié le calendrier général des compétitions, nous travaillons sur l'élaboration du calendrier qui pourra être communiqué en début de saison-

En Foot à 11 la compétition reprendra le WE des 6 et 7 septembre avec la coupe Occitanie (tirage mi-août) et la coupe Gambardella. Les championnats reprendront le WE du 13 et 14 septembre.

Cette saison les U15 et les U17 auront la possibilité de jouer le samedi de 10h30 à 18h et le dimanche de 10h30 à 15h. Les matchs seront programmés par défaut le samedi à 15h, si vous souhaitez les jouer à un autre horaire merci de le préciser directement sur footclubs dans la partie désidérata au moment de l'inscription.

Les inscriptions en championnat ainsi qu'en coupe de l'Aude sont ouvertes du 16 juillet au 22 août.

Pour les U19, en fonction du nombre d'équipes inscrites nous pourrions mettre en place en championnat avec les PO.

Pour les U13 les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 5 septembre. Les championnats reprendront le WE du 20 septembre. Les matchs seront programmés par défaut le samedi à 14h, si vous souhaitez les jouer à un autre horaire merci de le préciser directement sur footclubs dans la partie désidérata au moment de l'inscription.

Merci de respecter ces dates pour la bonne organisation du calendrier annuel.

Pour rappel, ne peuvent s'inscrire en U14T que les clubs qui ont terminé la saison 24/25 en U13 D1 ou Interdistrict.



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill

Cette saison les compétitions U13 Interdistrict et U14 territoire se joueront uniquement avec les PO.

A l'issue de la saison 2025/2026 seules les équipes qui auront fini en compétition U15 territoire pourront évoluer dans la nouvelle compétition U16 territoire qui se jouera sur une saison complète en 2026/2027.

Pour la saison 2026/2027 et les suivantes l'inscription en U14 territoire se fera sur la base d'un cahier des charges établi par la ligue.

Pour la saison 2026/2027 uniquement, les inscriptions en U17 territoire se feront sur la base d'un cahier des charges qui sera établi par les districts de l'Aude et de PO (pour les années suivantes, les équipes qui évoluaient la saison précédente en U16T et qui n'accéderont pas au championnat U17R seront automatiquement reversées en U17T)

Dès la saison 2026/2027 les compétitions territoire U14 /U15/U16/U17 et U18 se dérouleront sur une saison complète et détermineront les équipes promues au niveau régional l'année suivante.

REUNION DE PREPARATION SAISON 25/26

Une réunion d'information concernant les modalités et le déroulement des championnats 2025/2026 aura lieu le :

- **Le Mercredi 27 Aout** à 18h30 à la salle du club à Palaja
- **Le Jeudi 28 Aout** à 18h30, lieu à confirmer (dans l'attente d'une salle à Lézignan)

Ces réunions seront obligatoires afin que chacun prenne connaissance des règlements et spécificités des championnats avec la mise en place des nouvelles compétitions par la ligue dès la saison 26/27.

La réunion est ouverte aux éducateurs foot à 11 ainsi qu'aux secrétaires de club et au responsable foot à 11.

Une personne minimum devra être présente.

En cas d'absence une amende de 20€ sera infligée.



**District de l'Aude
de Football**



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



**Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarraill**

RAPPEL

Pour rappel, dans les catégories de jeunes U13 à 17 le nombre de mutés est limité à 4 dont 1 hors période. Le nombre de mutés supplémentaires est en outre limité à 2 par catégories.

D'autre part, nous vous rappelons l'article 45.2 des règlements généraux de la ligue Occitanie :

Article 45.2 - Changement de club de jeunes

Par application de l'article 99.3 des Règlements Généraux de la F.F.F., un club pourra refuser, par une opposition ou un refus d'accord, les demandes de changements de club, pour des licenciés de catégorie masculines et féminine, U6 à U19, réalisées par un même club ou regroupement de clubs (groupements, ententes) dès lors que ces demandes concernent plus de cinq joueurs (toute catégorie confondue) ou plus de deux joueurs d'une même catégorie d'âge ou d'une même équipe du club quitté. En tout état de cause, il appartiendra à la C.R.R.M., pour éviter tout abus de droit, de statuer définitivement sur le bienfondé de l'opposition ou du refus d'accord après analyse des motivations présentées par le club quitté et le club demandeur.

Le président

David CARRASCO